

En exercice : 28

Présents : 17

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Action Sociale" : 18

Présents : 15

Date de la convocation : 20 juin 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ Mme M. DENIS Mme K. BOISNARD Mme C. MASSART	M. H. LHERMITTE M. J.C. ROUAULT Mme N. LEFEBVRE-BERTIN M. K. BETTAL	Mme C. GASTÉ M. R. SURCOUF Mme B. MILLET	M. G. CRESPIN M. H. DEPOUEZ M. P. ROUAULT
SUPPLEANT : M. B. GUITTON			
EXCUSES : TITULAIRES : Mme F. HUGUENIN	Mme N. BRIAND	M. P.M. NANA	Mme I. SIMONESSA

SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL A TEMPS NON COMPLET ET CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 01.09.2024

Monsieur Hervé LHERMITTE, Vice-Président des Ressources Humaines rappelle aux membres du Comité Syndical que par délibération n° 59-2019 du 22 mai 2019 un poste d'agent social à temps non complet (27h/ 35h).

Monsieur Hervé LHERMITTE informe que les besoins du service nécessitent un poste à temps complet.

C'est pourquoi, Il est proposé de supprimer le poste d'agent social à temps non-complet 27h/35h et de créer un poste d'agent social à temps complet.

En date du 12 juin 2024, les deux collègues du Comité Social Territorial ont émis un avis favorable à l'unanimité concernant la suppression du poste d'agent social à temps non-complet 27h/35h à compter du 1^{er} septembre 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- Décident la suppression du poste d'agent social à temps non complet (27h / 35h) à compter du 01.09.2024.
- Décident de créer un poste d'agent social à temps complet à compter du 01.09.2024
- Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifié exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2024,
sa publication le2024,
sa notification le2024.
Le Président

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président